

Paris, le 10-02-11

COMPTE RENDU de la REUNION
Du 23 novembre 2010
Du CONSEIL de QUARTIER MUETTE NORD

Le vingt-trois novembre deux mille dix, à dix neuf heures, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis à l'école Saint Louis de Gonzague.

Etaient présents :

M. GOASGUEN, Député-Maire du 16^{ème} arrondissement, Mme KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud, Mme BALDINI, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la propreté et des espaces verts, Mme DIONISI, Conseiller d'arrondissement, déléguée auprès du Maire, chargée de la Caisse des Ecoles, M. HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports.

M. GILLERON, Chef de la division de la Protection de l'Environnement du 16^{ème}, M. SANQUER, Directeur de Cabinet du Maire, M. GOSSARD, Chargé de mission au cabinet du Maire.

Mme AUBE, Mme BARON, M. BAVIERE, Mme BECQUEY, M. SIMEONI, Mme ALLARD, M. SAUGEY,

Etaient excusés :

Mme GIAZZI, Mme BRASSEUR, M. ALPHAND, M. LAURET, Mme DREYFUSS.

Mme BERNANOSE, M. ANDRE, M. de CHAZEUX, M. MAURIN, M. DAUMOINX, M. CROMBAC, M. DUCREY, Mme MALAQUIN, Mme MOÏSE.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2010.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Révision du règlement des étalages et terrasses.

Mme KHOURY indique que le projet de règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers de quartier afin qu'ils puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations et suggestions.

Mme BALDINI ajoute que le sujet est épineux, particulièrement depuis la loi interdisant de fumer dans les cafés et restaurants. Elle invite les conseillers de quartier à lui transmettre leurs observations.

M. GOASGUEN, dans cette affaire est favorable à l'instruction des dossiers au cas par cas, en fonction de la situation géographique et de la largeur du trottoir. Il convient de prendre en compte les impératifs liés à la circulation et à la sécurité des piétons mais aussi le besoin d'animation des quartiers, ce qui est particulièrement le cas pour le 16^e arrondissement.

Ainsi, il lui paraît difficile d'instaurer un règlement global. Il regrette de voir les jeunes du 16^e partir dans d'autres arrondissements pour sortir. M. GOASGUEN annonce que toutes les initiatives en la matière sont les bienvenues.

M. SAUGEY, après avoir parcouru le document, s'étonne que la durée des autorisations soit révisable à tout moment compte tenu de l'investissement que cela peut représenter pour les commerçants. Il remarque également que le chauffage des terrasses sera interdit.

M. GOASGUEN confirme que cela représente un risque pour les commerçants. Il rappelle que le chauffage au gaz pose de graves problèmes en termes de sécurité et de pollution.

3- Problème de propreté sur le terrain situé entrée de l'avenue Paul Doumer et la rue Bellini. Proposition d'installation d'un grillage. (Mme BARON)

Mme KHOURY annonce que la Mairie du 16^{ème} a lancé une recherche afin de savoir si l'espace visé relève du domaine public ou reste la propriété de BP.

Si le terrain appartient à BP, Mme KHOURY dit qu'il est possible d'intervenir auprès de cette société afin que la parcelle soit close ou fasse l'objet d'un entretien régulier.

4- Proposition d'attribution du nom de Pierre Christian Taittinger à une rue ou une place de l'arrondissement. (M. SAUGEY)

Mme KHOURY énonce que dès le décès de Pierre-Christian TAITTINGER, le conseil du 16^{ème} arrondissement a, sur proposition de Claude GOASGUEN, émis le vœu qu'un espace public du 16^{ème} arrondissement porte son nom. Ce vœu a été transmis par Claude GOASGUEN au Conseil de Paris qui l'a adopté.

Les services de la ville et de la mairie du 16^e ont recherché un espace libre, ce qui est rare ; en effet, il n'est plus procédé à ces nominations en débaptisant une rue, car cela engendrerait des complications administratives lourdes pour les riverains.

Une proposition est à l'étude : le terre-plein central de l'avenue Henri Martin, situé le long de la mairie du 16^{ème} arrondissement qui pourrait être dénommé « allée Pierre-Christian TAITTINGER ». Cette attribution est en cours, des délais (de 2 à 5 ans après le décès) sont en général observés avant de procéder à la dénomination d'un espace public.

5- Devenir du garage Renault situé rue de la Pompe. (Habitant de la rue Nicolo)

M. GOASGUEN confirme la fermeture de cet établissement. Bien souvent dans le cas de la vente de garage, la Mairie de Paris se précipite pour préempter et installer des logements sociaux. Il rappelle que la loi exige 20% de logements sociaux sur l'ensemble de la commune et non par arrondissement. Il est possible de trouver des accords afin d'obtenir des aménagements mixtes qui soient raisonnables, c'est le cas pour cet immeuble qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Il s'agit de 81 logements dont 39 logements sociaux, une crèche et une surface commerciale d'environ 120 m², vraisemblablement une boutique de vêtements. Le permis de construire n'a pas encore été déposé mais devrait l'être d'ici le début d'année 2011.

Une personne du public demande si la construction d'un parking est prévue.

M. GOASGUEN répond que cela ne fait pas partie de la politique de la ville de Paris et que d'ici peu de temps, il devra falloir faire face à de nombreuses difficultés liées au manque de possibilités de stationnement telles que l'on connaît déjà, comme tourner une heure pour trouver une place et ainsi polluer encore plus. La conception des automobiles a bien changé, elles sont beaucoup moins polluantes et plus petites et il faut que la ville accepte la nécessité pour les habitants de circuler. Il espère que cela évoluera en 2014, pour l'instant, c'est M. DELANOE qui décide.

M. SAUGEY demande si une dépollution des sols est prévue.

M. GOSSARD répond qu'une étude sera menée dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

6- Demande de conservation de l'animation balançoire du jardin du Ranelagh. (Mme BERNANOSE)

Mme KHOURY annonce qu'il y a eu un accident et qu'un procès est en cours. Une pétition circule pour le maintien de ces balançoires.

Mme BALDINI précise que ce jardin faisant plus d'un hectare dépend donc de la Mairie de Paris. Bien que ces balançoires fassent partie du patrimoine du jardin du Ranelagh, la sécurité ne doit pas être négligée. Elle rappelle que les enfants utilisant ces balançoires le font sous la responsabilité de leurs parents.

Mme BAILEY rappelle qu'il s'agit d'une concession qui a été renouvelée en 2004 pour 10 ans à Mme SINTA. Un contrôle effectué en mai 2010 a révélé que le matériel n'était pas aux normes. Le concessionnaire doit fournir un rapport tous les ans mais ne le fait pas. Aujourd'hui il n'a pas cessé son activité, le tribunal qui jugera a estimé qu'il n'y avait pas un caractère urgent.

Mme BALDINI précise que l'entretien relève de la responsabilité du concessionnaire, la mairie du 16^e ou la Mairie de Paris ne peut en aucun cas en assumer la charge.

M. GOASGUEN indique qu'il faut lui envoyer un courrier recommandé le rappelant à ses obligations.

M. SAUGEY affirme que le point d'insécurité majeur du jardin est la piste cyclable.

M. BALDINI évoque le cas du Guignol qui est dans un état catastrophique, elle souhaite sa rénovation.

M. GOASGUEN souhaite que la coulée verte rejoigne le jardin du Ranelagh.

M. HERVOUET DES FORGES indique qu'il existe une forte demande pour un espace dédié à l'activité physique des seniors.

M. GOASGUEN ajoute que cela existe au jardin du Luxembourg et au parc Montsouris. Il soutiendra cette demande.

7- Présentation d'une association militant pour l'introduction de produits AOC et Bio dans la restauration scolaire. (M. SAUGEY)

Mme KHOURY annonce que la Caisse des écoles, depuis le 1^{er} janvier 2010, sert chaque semaine deux éléments bio dans le menu des enfants. En faire davantage alourdirait considérablement le coût de production du repas. Or, la ville de Paris ne semble pas décidée à aider particulièrement les caisses des écoles de l'Ouest parisien. Au contraire d'ailleurs, puisque les budgets qui permettaient d'assurer une formation aux personnels, de faire des travaux dans les cantines, et de renouveler le matériel de restauration ont été supprimés.

Néanmoins, de nombreuses initiatives sont prises par la Caisse des écoles du 16^e pour assurer une qualité gustative (opération semaine du goût, et différentes animations).

Mme DIONISI indique que s'agissant de l'introduction de plus de bio à l'école, c'est un sujet sérieux et que la Mairie de Paris a octroyé une subvention de 18 852 €. En ce qui concerne le 16^{ème} arrondissement qui est un arrondissement très engagé en terme de qualité dans les cantines, Mme DIONISI a reçu Mme CHAUVET, représentante de « Nos cantines Durables » : certains des produits servis sont d'une extrême qualité, labélisés label Rouge, AOC et commerces équitables. Mme DIONISI insiste sur le fait que les produits bio sont chers et donne pour exemple le prix d'un pain bio à 1.13 € contre 0.94€ pour un pain non bio

Mme CHAUVET, indique que son association regroupe environ 6000 parents d'élèves et signale que si les menus deviennent tous bio, le prix des repas est multiplié par trois. Cette association qui rencontre beaucoup de soutien dans les différents arrondissements de la capitale, s'oriente vers une politique de qualité plutôt que de quantité : les quantités sont les mêmes pour les maternelles et les primaires, c'est-à-dire, cinq composants par repas et la viande est pratiquement présente à chaque repas.

Mme DIONISI fait remarquer que la viande est fermière.

Mme CHAUVET précise qu'une vingtaine d'écoles sont suivies par l'association qui leur propose un film qui montre aux enfants qu'ils font partie d'une chaîne et qu'en mangeant des produits de qualité, ils permettent à des producteurs de se développer.

M. GOASGUEN propose de projeter le film à la mairie du 16^{ème} en partenariat avec le rectorat.

Mme DIONISI réfléchit sur le fait de savoir si les 5 éléments qui composent un repas sont justifiés et propose une simulation dans ce sens.

Une présidente de parents d'élèves est allée dans une cantine, elle estime que la qualité des repas n'est pas satisfaisante et a remarqué que des tomates étaient servies en hiver. Les enfants se plaignent de la qualité.

Mme DIONISI répond qu'il est nécessaire de lui faire remonter ce genre d'informations et que d'une manière générale, elle est attentive aux produits de saison.

Mme KHOURY pense qu'il faut que les cuisiniers soient bien formés et s'adaptent aux exigences et au goût des scolaires.

Une personne du public fait remarquer que dans les écoles Prokofiev et Bauges, les repas sont livrés sur place.

Mme DIONISI répond que ces repas sont préparés par la cuisine d'une autre école.

M. GOASGUEN se dit très impliqué par ce sujet et propose à Mme CHAUVET de prendre rendez-vous avec Mme BALDINI et lui-même.

Une personne du public est choquée par le prix du pain bio qui est le double du pain ordinaire.

Mme KHOURY indique que ce n'est pas la Mairie qui fixe le prix du pain.

Mme BALDINI évoque le fait que la farine bio n'est pas produite en très grande quantité, le prix est donc plus élevé que celui de la farine ordinaire.

Une personne du public n'est pas d'accord avec le prix du pain bio annoncé, on trouve du pain bio moins cher.

Mme DIONISI répond que le prix de 1.13 € annoncé, donné par les marchés, est pour 10 personnes.

M. SAUGEY insiste sur le fait qu'il existe le problème des coûts induits qui entrent en jeu dans le jeu des mauvaises habitudes alimentaires. Il existe un problème d'obésité, il faut sensibiliser les enfants.

8- Politique de la municipalité du 16^e arrondissement en matière de menus proposés aux élèves dans le cadre de l'école laïque. (M. SAUGEY)

Mme KHOURY indique les menus servis aux enfants sont tous confectionnés par les personnels de la caisse des écoles. Il n'y a qu'un repas par jour. Néanmoins, lorsque ce repas comporte du porc, les cantinières proposent à ceux des enfants qui n'en mangent pas soit un œuf, soit un autre aliment.

Mme DIONISI annonce que 23% des enfants des cantines dans le 16^{ème} ne mangent pas de porc.

9- Animations des conseils de quartier

Mme KHOURY organise un goûter de Noël devant le marché couvert de Passy le mercredi 15 décembre, de 14h à 17h avec sculpteurs de ballon, cadeaux pour enfants et orchestre musical qui sillonnera la rue de Passy et les rues mitoyennes, ainsi que la chasse aux œufs de Pâques en avril prochain. Mme KHOURY souhaite la participation et surtout la présence de conseillers de quartier.

10- Budget de fonctionnement et d'investissement : achat de bancs pour le jardin du Ranelagh.

Mme KHOURY indique qu'il s'agirait de compléter l'aménagement de tables de ping-pong par l'achat de bancs. Un devis pour 10 bancs a été établi, afin de les disposer dans le secteur des tables de ping-pong, entre l'avenue Ingres et l'ancienne voie ferrée. Il est d'un montant de 4 699,68 € TTC.

Un devis pour 4 bancs est d'un montant de 1 879,87 euros.

Les travaux de construction de la dalle béton qui supporte les tables de ping-pong se sont avérés plus coûteux de 730,94 € TTC du fait de la nécessité de réaliser un treillis soudé dans le béton pour renforcer la solidité et la stabilité de la dalle. Le service des espaces verts sollicite le conseil de quartier pour en supporter le montant.

Le conseil de quartier a voté la subvention des 4 bancs pour le montant de 1 879,87 euros.

Le vote est adopté à l'unanimité.

Le budget concernant l'achat d'une tente pour les manifestations des conseils de quartier est adopté à l'unanimité (1 000 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Ijab KHOURY
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Mulette Nord et Mulette Sud